

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

5 juin 1981 - 20 h 00

Secrétaire de séance : BOUTILLIER Serge
Absent excusé : M. RICHARD Nicolas
ORDRE DU JOUR : CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE ..
QUESTIONS DIVERSES

M. BERNARD donne lecture du compte rendu de la précédente réunion.

LEGISLATIVES 14 et 21 JUIN 1981 - Constitution du bureau de vote des 1er et 2ème tours.

8h00 à 10h30 : Mme VANLERBERGHE - M. LELONG - M. RICHARD
10h30 à 13h00 : M. DARRAS - M. DOUET - M. BOUTILLIER
13h00 à 15h30 : Mme LANG - M. BERNARD - M. JOZWAK
15h30 à 18h00 : M. POT - M. VERSIGNY - M. LAUDIJOIS

DEVIS

1°) RUELLE DE CHAALIS

Réfection de la voirie, caniveaux, évacuation des eaux pluviales. Ces travaux seront effectués par l'Entreprise COLAS. Coût total : F.173.159,53 TTC.

2°) PIGNON et GARAGE de la GRANDE ECOLE

M. PILARDEAU : F.37.148,52 HT
M. PICOU : F.31.663,49 HT

Le devis de M. PICOU a été retenu par le Conseil.

3°) PLANTATION D'ARBUSTES

Pour agrémenter le village, des arbustes seront plantés. DEVIS DES PEPINIERS DU VALOIS : F.4.618,00

Pour l'exécution des ces trois programmes, une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Général.

PROTECTION INCENDIE : Nous allons demander à la SAUR l'installation de deux bornes incendie "gros débit", une pour la rue de la Porte de Baron, l'autre pour la rue du Moutier.

Le Conseil municipal prévoit l'achat de 200 m de tuyaux d'incendie de 70 mm de diamètre; de triquoises (clefs pour verrouiller les tuyaux) qui seront subventionnés à 40 %.

ASSURANCES : La Compagnie d'assurances nous a remboursé la casse des vitraux de l'Eglise : F.3.086,00.

A.E.P. : En accord avec le Président de la Jeunesse et des Sports, la Compagnie d'Assurance et M. BERNARD, la garantie du matériel de l'A.E.P. sera incluse dans la prime d'assurances de la commune. En cas de dissolution de l'A.E.P., la commune devient propriétaire du matériel.

ATTENTE DES CARS : Un nouvel abri est envisagé pour remplacer celui existant.

ENTREPRISES DE MACONNERIE PICOU & DEBROUWER : Pour répondre à la demande de ces deux entreprises, le Conseil ne peut pas leur garantir l'alternance des travaux qui pourraient leur être confiés dans la commune.

PERMANENCES : M. J.P. DOUET demande à pouvoir passer 2 heures par semaine à la Mairie.